

# Fiche de délégation pour le Tir d'approche ou d'affût PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER SAISON DE CHASSE 2024/2025

Je soussigné Mme ou M \_\_\_\_\_  
 Président(e)  Détenteur du droit de chasse de : \_\_\_\_\_ et  
 bénéficiaire de l'autorisation préfectorale pour la pratique du tir d'approche ou d'affût, donne délégation sur les terrains  
 dont la société (ou le propriétaire) est détentrice(teur) du droit de chasse pour le tir du :

*Cocher la (ou les) case(s) espèce(s) ci-dessous*

	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	CERF	CHEVREUIL (1)	MOUFLON	DAIM	RENARD
Période D'ouverture (Arrêté 2024-2025)	1/10 au 28/02	1/06 au 28/02	1/09 au 31/01	1/06 au 28/02	1/06 au 28/02
Précisez vos dates	Du .....	Du .....	Du .....	Du .....	Du .....
Si différentes (Règlement intérieur)	Au .....	Au .....	Au .....	Au .....	Au .....

**(1) A partir du 1<sup>er</sup> juin : brocard uniquement**

Les jours de chasse autorisés seront les suivants : \_\_\_\_\_

## LISTE DES DELEGATAIRES

	Validation Du 1 <sup>er</sup> juin 2024 au 30 juin 2024	Validation A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2024	
⇒ <b>Nom-Prénom</b> _____ CP _____ VILLE _____ Bracelet Numéro _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° validation _____	N° validation _____	Signature
<b>Si accompagnateur</b> Nom/Prénom : _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° assurance _____	N° assurance _____	
⇒ <b>Nom-Prénom</b> _____ CP _____ VILLE _____ Bracelet Numéro _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° validation _____	N° validation _____	Signature
<b>Si accompagnateur</b> Nom/Prénom : _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° assurance _____	N° assurance _____	
⇒ <b>Nom-Prénom</b> _____ CP _____ VILLE _____ Bracelet Numéro _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° validation _____	N° validation _____	Signature
<b>Si accompagnateur</b> Nom/Prénom : _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° assurance _____	N° assurance _____	

*\* En Aveyron, disposer de la formation « chasse à l'approche » et/ou du « Brevet Grand Gibier » ne sont pas obligatoires pour prétendre chasser à l'approche ou accompagner des chasseurs sur le terrain. Par cette question, nous souhaitons simplement connaître le niveau de formation des chasseurs et accompagnants.*

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
 Signature du détenteur :

## **NOTIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Le bénéficiaire doit être porteur de cette délégation signée par le détenteur du droit de chasse ainsi que de son permis de chasser, de la validation en cours et l'attestation d'assurance. Il doit également veiller à la validité de son permis de chasser et de son assurance au démarrage de la nouvelle saison le 1er juillet de chaque année.
- Les bénéficiaires de la présente délégation reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions spécifiques de l'arrêté préfectoral concernant le tir d'approche. Cette délégation ne peut pas être subdéléguée. Elle est expressément acceptée par la personne désignée qui s'engage à pratiquer le tir d'approche dans les conditions prévues au règlement sur la chasse de l'espèce concernée.
- Les territoires bénéficiaires d'un plan de chasse ayant fait une demande de tir d'approche se verront octroyer une notification individuelle sur leur plan de chasse attribuant un ou plusieurs tir(s) d'approche. Par cette disposition administrative il est possible de tirer le renard. Il est à noter que la détention de la présente délégation suffit pour le tir du renard ; le bracelet n'étant réservé qu'en cas de prélèvement d'une espèce soumise à plan de chasse.
- Si le nombre de prélèvements en tir d'approche est réalisé, le tir du renard reste possible muni de la présente fiche de délégation.
- Les bracelets affectés en tir d'approche qui ne seront pas utilisés, pendant la période impartie par le détenteur du droit de chasse pourront être utilisés au cours de la saison en chasse collective.
- Le tir d'approche des espèces soumises à plan de chasse et du renard se fera uniquement à balle ou à l'arc de chasse.